

Aket [acquêt]

Fiche · Mon entreprise

Holding passive ou animatrice : *ce que change le pacte Dutreil*

Une holding animatrice conduit activement la politique de son groupe. Une holding passive se contente de détenir des titres : à la transmission, l'écart se chiffre.

Marc, 72 ans, donne à ses deux enfants, avec un pacte Dutreil, sa holding qui vaut 2 000 000 € : 1 500 000 € de titres de sa société et 500 000 € de placements.

Si la holding est animatrice

1 500 000 €	500 000 €
Exonéré	Taxé

75 % de toute la valeur exonérée : 28 194 € de droits par enfant.

Si la holding est passive

1 125 000 €	875 000 €
Exonéré	Taxé

75 % de la seule part de la société : 65 694 € de droits par enfant.

Après l'abattement de 100 000 € par enfant, sans réduction de droits après 70 ans. L'animation se prouve par des faits.

Droits de donation, par enfant

Valeur de la holding	**2 000 000 €**
Dont titres de la société d'exploitation	**1 500 000 €**
Holding animatrice	**28 194 €**
Holding passive	**65 694 €**
Écart, par enfant	**37 500 €**

À retenir

- Animatrice : elle conduit activement la politique du groupe, ce qui se prouve par des faits.
- Depuis 2026, certains biens qui ne servent pas l'activité sont exclus du Dutreil.
- Dès les exercices clos fin 2026, une taxe de 20 % vise certains actifs non professionnels des grosses holdings.

Aket Platinum Pour aller plus loin : **« Je comprends une holding »**, les étages de détention, les flux et la transmission, sur vos sociétés.

Références Code général des impôts, articles 235 ter C, 777, 779, 787 B et 790 ; BOFiP, BOI-ENR-DMTG-10-20-40-10.